

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10.

On s'abonne

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAPITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

5 Février 1879.

Chronique générale.

Paris, 4 février, midi.

Il est probable que le ministère sera composé ainsi:

- M. Waddington, ministre des affaires étrangères et président du conseil;
M. Léon Say, ministre des finances;
M. de Marcère, ministre de l'intérieur;
M. Le Royer, ministre de la justice;
M. le général Gresley, ministre de la guerre;

M. de Freycinet, ministre des travaux publics.

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique;

M. Ferry, ministre des beaux-arts;

M. l'amiral Poihau, ministre de la marine;

M. Lepère, ministre de l'agriculture et du commerce.

Pour la constitution de ce ministère, il ne manquerait plus que l'adhésion de M. Bardoux et de l'amiral Poihau. On croit à la constitution définitive du cabinet dans la journée.

Paris, 4 février, 4 heures, soir.

Les nouveaux ministres sont réunis chez M. Waddington, au palais d'Orsay.

Voici la composition du conseil:

- Présidence du conseil et affaires étrangères. — M. Waddington.
Justice. — M. Le Royer.
Intérieur. — M. de Marcère.
Finances. — M. Léon Say.
Guerre. — M. le général Gresley.
Travaux publics. — M. de Freycinet.
Agriculture et commerce. — M. Lepère.
Instruction publique. — M. Ferry.
Marine. —

LES ÉLECTIONS DU 2 FÉVRIER.

On lit dans l'Assemblée nationale:

« Les élections du 2 février, si elles ne sont pas telles que nous pouvions l'espérer, ne sont pas telles qu'on pouvait les craindre au milieu des effondrements de l'esprit public en France.

» Trois conservateurs militants de premier ordre: MM. de Cassagnac, de Fourtoul et Reille, sont élus malgré tous les efforts accumulés pour les combattre. Ces trois victoires peuvent consoler de plusieurs défaites.

» M. Paul de Cassagnac n'est pas seulement un talent prématuré, c'est un caractère viril, et cette espèce est si rare en France aujourd'hui qu'on ne saurait trop se féliciter d'en voir revenir à la Chambre l'un des types les plus brillants.

» M. de Fourtoul et le baron Reille rentrent à la Chambre comme de vivantes protestations contre la politique intransigeante, et sous ce rapport leur élection tire des derniers événements une éclatante signification. Dans la Haute-Loire, l'honorable M. Malartre, qui a eu à lui seul presque autant de voix que ses deux concurrents réunis, est soumis à un ballottage qui doit assurer son élection.

» Il est regrettable que dans la Nièvre, les Alpes-Maritimes et la Vendée, le désiste-

ment de MM. de Bourgoing, Decazes et Leroux, ait laissé le champ libre à leurs concurrents républicains, qui se pavaneront de leur élection comme d'une victoire.

» Il faut vivement regretter l'insuccès de MM. de Mun et Larochejacquin. Leurs concurrents ont eu une bien faible majorité, et il est certain que si les conservateurs s'étaient plus énergiquement occupés de combattre les abstentions, ils auraient fait triompher leurs candidats.

Le Président de la République a reçu lundi à l'Élysée, en audience privée, LL. Exc. les ambassadeurs d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne.

L'Agence Havas dit, à propos de cette réception:

« M. Grévy est allé aujourd'hui (lundi) pour la première fois depuis son élection, au palais de l'Élysée, où il s'installera seulement demain.

» A quatre heures, le Président de la République a reçu, dans le grand salon de l'Élysée, lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, puis le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, et enfin le marquis de Molins, ambassadeur d'Espagne, qui lui ont fait leur première visite officielle.

» Les ambassadeurs et ministres étrangers sont accueillis auprès du Président de la République française sans désignation de personne, et n'avaient pas besoin par conséquent de nouvelles lettres de créance pour entrer en relations officielles avec M. Grévy.

M. Grévy a rendu hier mardi leurs visites à lord Lyons, au prince de Hohenlohe et au marquis de Molins.

Le Président de la République a reçu, à 4 heures, à l'Élysée, d'autres ambassadeurs ou ministres des puissances étrangères qui viennent lui faire leur première visite officielle.

Le XIX^e Siècle dit que M. Krantz sera probablement nommé gouverneur civil de l'Algérie.

LE MILLION DES DÉPORTÉS.

Depuis qu'il est question du prochain retour en France des réfugiés de la Commune, et qu'une commission s'est organisée pour leur venir en aide, des députés des gauches ont proposé de demander à la Chambre le vote d'une allocation de un million qui serait spécialement affectée à secourir les insurgés de 1871.

Les bons esprits ne peuvent que se réjouir de la décision prise par M. Dufaure de laisser aux hommes de la situation nouvelle le soin de former le ministère nouveau.

Rien de dangereux et de funeste comme un parti en puissance et sans responsabilité; c'est une cause de perturbation générale; il agit tout de ses exagérations. La responsabilité, au contraire, impose un frein et est la règle de tout parti arrivant au pouvoir. Il est temps que le radicalisme sorte de la région des programmes et qu'il montre à son tour ce qu'il sait faire pour gouverner.

Déjà la retraite de M. Dufaure met le parti républicain aux prises avec sa plus grande misère: l'insuffisance de son personnel.

Cette disette d'hommes lui fera-t-elle faire des réflexions sur les causes pour lesquelles un parti a ou n'a pas à sa disposition un riche concours de capacités?

C'est ce que nous saurons bientôt.

La République française déclare que « ses amis » ont à « rétablir l'ordre moral » dans le pays.

Le bruit court qu'à la lecture de l'article auquel nous faisons allusion, MM. de Broglie et de Fourtoul ont résolu d'intenter à M. Gambetta un procès en contrefaçon.

Les élections sénatoriales du 5 janvier devaient, au dire de M. Gambetta, nous apporter l'harmonie constitutionnelle.

Or, le 20 janvier, crise ministérielle et vote d'un ordre du jour de confiance plus injurieux encore que conditionnel.

Le 30 janvier, crise gouvernementale et démission du Maréchal.

Actuellement, nouvelle crise ministérielle, retraite de M. Dufaure, dislocation du cabinet.

Trois démentis en dix jours aux affirmations de M. Gambetta. Et nous ne sommes pas allés jusqu'au bout.

M. Gambetta, dans un de ses derniers discours extra-parlementaires, déclarait ne pas vouloir une « couronne ». En offrant le fauteuil présidentiel ou plutôt la « chaise-longue » à ce « valétudinaire », ses perfides amis n'ont tenu qu'à demi compte des recommandations du maître. Il est vrai que la couronne qu'on lui a décernée n'est pas à l'usage de la tête.

Ils étaient 363; ils devaient revenir 400, et les invalidations odieuses ont aidé à atteindre le nombre indiqué par le chef de l'opportunisme.

M. Gambetta n'a été élu président de la Chambre que par 314 voix, et il parle d'acclamation.

Aurait-il pris les coups de sifflets pour des applaudissements?

Il est vrai qu'il se plaint de quelques « paroles aigres ».

M. Gambetta est un homme perdu. N'a-t-il pas acquis la compromettante amitié de M. de Girardin?

Nous lisons dans le Soir:

« M. Gambetta a été déposer hier sa carte chez le Président de la République. Il attend son installation à l'Élysée pour lui rendre sa visite officielle. D'autre part, il n'a pas voulu, en allant l'entretenir hier ou aujourd'hui, avoir l'air de vouloir exercer une pression quelconque sur lui en ce qui concerne le cabinet. »

M. Gambetta est vraiment trop bon. M. Grévy pourra s'entretenir avec lui sans subir une pression quelconque. Le nouveau Président de la République est un de ces hommes qui n'oublie point.

Nous lisons dans la Gazette du Midi:

« M. Grévy a dans sa vie politique des souvenirs honorables que nous aimons à rappeler. La dictature odieuse de M. Gam-

beta, en 1870, indigna sa raison et sa loyauté; il protesta hautement contre les folies de la guerre à outrance, contre la dissolution des conseils généraux, et contre l'absence de toute représentation nationale. Ce cri d'une conscience droite produisit alors dans tout le pays, opprimé par un pouvoir sans frein, une impression heureuse. Le sentiment public se réveilla; cette énergique parole avait contribué à faire revivre la France étouffée par l'invasion prussienne et par le despotisme brutal d'un tribun.

» Aussi, le jour où la France fut consultée, le nom de M. Grévy ne fut pas oublié; il fut porté sur les listes de candidats dans trois départements: la Seine, le Jura, les Bouches-du-Rhône.

» Pourquoi notre département fit-il ce choix? Parmi tant de notabilités, quelle raison le poussait à préférer M. Grévy? Il est utile de le dire: ce fut le parti conservateur et royaliste qui prit cette initiative. La vigoureuse protestation contre M. Gambetta avait été le motif déterminant. On avait désigné M. Grévy, qui avait jugé sévèrement M. Gambetta, comme on avait adopté, dans le même comité de la droite, la candidature de M. Lanfrey qui avait apprécié, avec une courageuse franchise qu'on n'a pas oubliée, la dictature de l'incapacité. C'est aussi en parlant de M. Gambetta que M. Grévy dit un jour: « Cet homme-là finira dans la peau d'un factieux. » Qui sait si cette prévision ne se réalisera pas sous la présidence de M. Grévy lui-même?

» M. Grévy a eu un autre honneur. Candidat dans son pays natal, le Jura, en 1868, il obtint de Berryer une lettre qui engageait les royalistes à voter en sa faveur. Les temps ont changé; et de nos jours ces alliances peuvent paraître étranges. On lutait alors contre le despotisme impérial qui perdait la France, au nom de la liberté pour laquelle Berryer et Grévy avaient le même attachement: « Esprit loyal, ferme, éclairé et zélé » pour le bien public, disait Berryer. M. Grévy réclamera et servira le développement des libertés civiles, politiques et religieuses, avec un respect sincère et intelligent du droit qu'ont tous les citoyens de jouir pleinement de toutes ces libertés.

» Puisse M. Grévy se souvenir de ces engagements qu'il avait pris, vis-à-vis de l'illustre orateur dont il a obtenu l'appui! Cette promesse n'est-elle pas devenue plus sacrée depuis que Berryer l'a emportée dans la tombe? Mais comment le Président de la République pourra-t-il favoriser le développement des libertés politiques, civiles et religieuses, et exécuter en même temps les volontés d'un parti intolérant qui a pris pour mot d'ordre la haine de la religion et la persécution des catholiques?

Les édiles du 17^e arrondissement de Paris ont annoncé qu'ils allaient proposer au conseil municipal de changer la dénomination de l'avenue Mac-Mahon, « pour effacer le souvenir de l'auteur du 16 Mai. » On s'y attendait.

Plusieurs maires et adjoints de différents arrondissements de Paris vont être changés. Le nouveau préfet de la Seine veut républicaniser toute l'administration municipale.

Les communards réfugiés à l'étranger montrent un vif mécontentement qui s'est

traduit par une lettre de l'un d'eux publiée dans un journal suisse: « Pourquoi la Chambre, au lieu de se reposer pendant huit jours, ne s'est-elle pas occupée de l'amnistie dès le lendemain de l'élection de M. Gambetta? Nous prenons patience, mais il ne faudrait cependant pas en abuser. »

La commission d'enquête de la préfecture de police s'est réunie lundi matin pour la première fois, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. de Marcère.

Au moment où l'on vient de gracier un grand nombre de condamnés pour participation à la Commune, il est intéressant de connaître les proscrits importants qui ont réussi à échapper aux poursuites. De ce nombre, Jules Vallès, Longuet, Jourde, Paschal Grousset, Félix Pyat, Theisy, Antoine Arnaud, J.-B. Clément, Viard, Brunel, Protot, Vaillant, Andrieu, Pilotell, Oudet, J.-B. Bocquet sont à Londres; Camélinat est à Manchester; Bergeret et Lisagaray habitent Jersey; à Genève sont Arthur Arnould, Rochefort, Lefrançais, Ostyn, Babick, Cournet et Miot; Gambon est à Lausanne; Elisée Reclus à Vevey; Raudier habite Pise; Malon est à Lugano; Rogeard s'est fixé à Vienne; Franckell en Hongrie; Chardon est en Egypte; Mégy est dans l'Amérique du Nord; Jaclard s'est réfugié en Russie; enfin un certain nombre de communards célèbres sont morts, tels que Razoua, La Cecilia, Tridon, Vermersch et les docteurs Paget et Parisel.

On lit dans la Lanterne: « Par suite de l'élection de M. Gambetta à la présidence de la Chambre des députés, la direction politique du journal la République française passe aux mains de M. Gustave Isambert, dont nous avons annoncé récemment la nomination comme rédacteur en chef. »

Dans sa séance du 25 janvier, le conseil municipal de Paris a eu à s'occuper de la statue de Charlemagne, qui figurait dans le grand vestibule du palais du Champ-de-Mars, et que le fondeur proposait d'exposer provisoirement sur un emplacement choisi par le conseil municipal.

M. Viollet-le-Duc proposa, au nom de la commission des beaux-arts, d'autoriser cette exposition dans le square Notre-Dame, lorsque MM. Hovelacque et Engelhard, — lecteurs, rappelez-vous ces deux noms, — déclarèrent qu'ils voyaient dans le placement de cette statue au milieu d'un square une « manifestation antirépublicaine ».

Le conseil, se ralliant à l'avis de ces messieurs, repoussa alors la proposition de M. Viollet-le-Duc.

Mais alors, si ces messieurs du conseil municipal veulent se montrer logiques, ce dont nous ne doutons pas, ils vont être obligés, toujours à cause de la « manifestation antirépublicaine », d'enlever les statues d'Henri IV au Pont-Neuf; de Louis XIV à la place de la Victoire; de Napoléon I^{er} sur la colonne Vendôme; de Philippe-Auguste et de saint Louis sur la place du Trône, etc.

UN CHEF D'ÉTAT

N'EST PAS UN CHEF DE PARTI.

Sous ce titre, on lit dans l'Assemblée nationale:

Le journal le Siècle n'admet pas que le Président de la République soit le Président de toute la nation, au lieu d'être un Président à l'usage d'un parti.

Nous avions émis l'espoir que M. Grévy conserverait à la Présidence de la République un peu de l'impartialité dont il a donné des preuves à la présidence de la Chambre.

Voici en quels termes le Siècle raille une espérance aussi honorable pour le nouveau chef de l'Etat:

« L'Assemblée nationale a la candeur d'espérer que M. Grévy voudra servir d'instrument aux adversaires des institutions républicaines contre leurs défenseurs: « Oui, dit-elle, si M. Grévy conserve à l'Elysée l'attitude qu'il avait prise à la Chambre comme prési-

dent, il sera certainement soutenu par les conservateurs dans sa lutte contre les intrançais, et il verra que les conservateurs ne sont pas des adversaires, encore moins des ennemis pour un chef d'Etat qui sait apprécier la supériorité de la religion, du patriotisme sur les ardeurs du fanatisme politique. »

Rien, dans notre article intitulé LA REPUBLIQUE DU 30 JANVIER, ne justifiait le reproche de ce genre de « candeur. »

Si nous n'avons pas eu la candeur de croire que M. Grévy servirait d'instrument aux adversaires de la République contre leurs défenseurs, nous avons la candeur d'espérer qu'il ne livrera pas la France comme un pays conquis à la discrétion des républicains de la veille et du lendemain, et qu'il pensera que le chef de l'Etat, dans une République comme dans une Monarchie, est le protecteur de toute la nation, et qu'il étend avec impartialité cette protection sur tous les citoyens, même sur ceux qui, ayant donné des preuves de patriotisme, ont le malheur de ne pas tourner à tous les vents et qui pensent que la République n'a pas encore fait, aussi complètement que la Monarchie, ses preuves pour la prospérité et la grandeur de la France.

Les rois de France ont toujours été fiers de mériter le titre de père du peuple.

Ils se disaient avec bonheur père de leurs sujets.

Un Président de République peut bien, sans déroger, avoir l'ambition d'être aussi le père de tous ses concitoyens.

Il est possible qu'il se trouve parmi les vainqueurs du 30 janvier des républicains qui se persuadent que c'est par la tyrannie que la République doit se fonder, et qu'elle ne doit pas se donner la peine d'attirer à elle les conservateurs, d'augmenter le nombre de ses partisans.

Une injustice commise envers un fonctionnaire fait des ennemis à la République et n'augmente pas l'armée républicaine d'un seul partisan.

Nous avons donc la candeur de croire qu'un chef d'Etat agit plus habilement en faisant aimer son gouvernement qu'en le faisant maudire, en ne sacrifiant pas les fonctionnaires capables qui ont donné des preuves de cette capacité, aux présomptueux, dont la principale valeur est l'exagération des protestations républicaines.

Les grands souverains qui ont traversé de longs troubles politiques ont mis tous leurs efforts à pacifier les esprits, à rallier les mécontents et à faire disparaître les causes et la trace des discordes civiles.

Ce n'est pas en outrageant, en persécutant la moitié de la France, que l'autre moitié pourra justifier la prétention de représenter toute la nation française et de parler au nom de l'intérêt et de la volonté du pays. — A. de L.

Etranger.

Londres, 4 février.

Le Times, dans une édition spéciale, publie la dépêche suivante:

« Lahore, 4 février.

Un télégramme de Djellalabad annonce que la guerre civile a éclaté à Caboul.

Yakoub-Khan bombarde le quartier de la ville appelé Chandol.

De nombreux chefs ont quitté Caboul avec leurs familles.

Vienne, 4 février.

La Chambre des députés a ajourné la discussion des questions à l'ordre du jour après la nomination d'un ministère définitif. La date de la prochaine séance n'est pas encore fixée.

Saint-Petersbourg, 4 février.

Les nouvelles d'Astrakan sont bonnes. Deux personnes seulement sont tombées malades à Séli-trennoïé, dans la journée d'avant-hier. L'épidémie a cessé de gagner du terrain.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre, afin de faciliter l'instruction à cheval des réservistes de la cavalerie, a décidé que: seront convoqués au mois de mai prochain, à une date qui sera indiquée ultérieurement, et « par ordres d'appel individuels »:

1° Les réservistes de la classe 1874 affectés aux régiments de cavalerie qui prendront part aux grandes manœuvres d'automne en 1879;

2° Les réservistes des mêmes régiments appartenant aux classes 1869 et 1872, et ayant obtenu des sursis d'appel en 1878.

Il n'est rien changé d'ailleurs aux dispositions précédemment arrêtées en ce qui concerne les réservistes affectés aux régiments de cavalerie « qui ne doivent pas manœuvrer en 1879 ». Ces réservistes continueront à être compris dans la convocation générale, par voie d'affiches, de l'automne, à l'exception de ceux qui ont obtenu des sursis en 1878, et qui continueront à être convoqués le 4^{er} mars.

Une circulaire adressée par le ministre de la guerre aux commandants des corps d'armée fait connaître que la faculté ouverte aux généraux commandant les subdivisions, par la circulaire ministérielle du 23 mars 1878, d'accorder des dispenses (4/0/0 par canton) aux hommes de la réserve, sera applicable, cette année, aux hommes de l'armée territoriale.

Les demandes, remises par les intéressés au commandant de la brigade de gendarmerie, seront accompagnées d'un certificat modèle n° 5 et d'un avis du maire de la commune sur la nécessité du maintien de l'homme dans ses foyers.

Les trois signataires du certificat n° 5 devront être père d'hommes faisant partie de la classe appelée pour la période d'instruction, ou, à défaut, d'hommes appartenant à l'armée territoriale.

Ces demandes seront transmises au bureau de recrutement par le commandant de la brigade de gendarmerie, qui joindra dans la lettre d'envoi quelques renseignements sur chacun des hommes. Elles devront y parvenir un mois avant la date fixée pour la convocation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COUR D'ASSISES DE MAIN-ET-LOIRE.

Audience du 3 février.

1° Chalot (Clément-Jules), âgé de 48 ans et demeurant à Saint-Clément-des-Lèves, accusé de vol par effraction, commis la nuit, dans un magasin d'épicerie, est condamné à quatre ans de prison. Le jury lui a reconnu des circonstances atténuantes, son âge, peut-être.

2° Chouret (Louis), âgé de 59 ans, est négociant en grains et en vins, à Soulanges (canton de Doué). Mis en faillite au 4^{er} octobre 1878, il n'a pu justifier de l'emploi des sommes reçues après cette date. Le passif de la faillite est de 121,740 fr.; l'actif, de 66,253 fr.

Chouret est accusé de banqueroute simple et de banqueroute frauduleuse. Grâce à la plaidoirie de son jeune défenseur, M. Eugène Lelong, il obtient le bénéfice des circonstances atténuantes et n'est condamné qu'à deux ans de prison.

(Union de l'Ouest.)

UNE CINQUANTAINE.

Avant-hier, 3 février, M. et M^{me} Leroy, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, ont célébré le cinquantième anniversaire de leur mariage.

A huit heures du matin, les époux, réunissant à eux deux un total de 156 ans, se sont rendus, tout joyeux, accompagnés de leur famille, à l'église Saint-Nicolas, où une messe, à laquelle assistaient un grand nombre d'habitants du quartier, était dite en leur honneur.

Le soir, un petit repas d'amis rappelait aux mariés presque octogénaires la fin de la journée du 3 février 1829.

Théâtre de Saumur. — Prochainement (mardi, dit-on), la compagnie Masset et Simon donnera sur notre scène une représentation du Fils naturel, de M. Alexandre Dumas fils.

Cette œuvre remarquable, grand succès de la Comédie-Française, aura pour principaux interprètes M. Masset, de l'Odéon, M. Depay, du Gymnase, M^{lle} Largillière, etc.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire: « Beaucoup de vagabonds et de men-

dants ont été arrêtés ces jours derniers par la police.

» Dans nos campagnes, le nombre des vagabonds s'augmente chaque jour. Ces individus choisissent de préférence le soir pour s'introduire dans les fermes, où généralement on leur accorde l'hospitalité.

» A ce sujet, un fermier nous racontait que, ces jours derniers, un de ces individus avait pénétré chez lui pour demander un gîte qui lui fut accordé par la fermière dont le mari était absent.

» Après s'être tranquillement chauffé pendant quelques instants en attendant le souper, le quidam se leva et fit le tour de l'appartement en ouvrant l'un après l'autre le buffet et les armoires. Il s'empara du pain, d'une bouteille de vin et d'autres victuailles, puis se disposa à faire travailler ses mâchoires; mais au préalable il se déchaussa sans cérémonie et s'empara d'une paire de sabots appartenant au maître du logis. Il les mit à ses pieds après avoir pris préalablement la précaution de les chauffer avec des braises. Ensuite il procéda tranquillement à son repas.

» Heureusement le maître de la maison survint et expulsa ce drôle qui eût peut-être poussé plus loin ses exigences. »

LES OBLIGATIONS DE LA VENDÉE.

La deuxième chambre de la Cour d'appel de Paris vient de rendre son arrêt dans la question des obligations de la Vendée. Dans la question des obligations de la Vendée. D'abord que, conformément à l'opinion que nous avons émise, la Cour a purement et simplement adopté les motifs et conclusions du tribunal de commerce.

De cet effet, et des lenteurs du procès, les opérations de la faillite de la Vendée ont subi un temps d'arrêt regrettable: avant de passer à une seconde répartition des fonds encaissés et même d'admettre au bénéfice de la première les affirmations postérieures à l'ordonnement, le syndic attendait que la Cour eût statué sur l'appel interjeté du jugement du 1^{er} avril. Ce jugement, on le sait, rejetait les prétentions d'un obligataire qui réclamait l'admission de ses titres au pair de 500 fr., et approuvait la détermination du taux d'admission effectué par le syndic. On comprend que, dans le cas où la Cour se serait prononcée dans un autre sens que le tribunal de commerce, les bases d'admission des obligations auraient dû être remaniées, le quantum à répartir eût été plus étendu et le dividende final sensiblement modifié, sinon pour les obligataires, du moins pour les créanciers ordinaires dont les créances n'auraient eu le bénéfice d'aucune majoration. En ce qui concerne le retard dans le paiement de la première, la faillite était donc réduite à l'immobilité.

Cette situation fautive vient heureusement de prendre fin. Dans son audience de mardi 28 janvier, la Cour de Paris a confirmé le jugement. Le demandeur a été condamné aux dépens.

Cette décision était prévue; la question, en ce qui touche les Sociétés en faillite, a été tranchée plus d'une fois et toujours dans ce sens; il y a même eu arrêt de cassation. C'est dire qu'un pourvoi en cassation contre l'arrêt du 28 janvier n'est point à redouter et que la faillite doit se considérer comme désormais autorisée à reprendre le cours de ses opérations, à la satisfaction des créanciers, qui ont eu le tort, parfois, de faire remonter jusqu'à elle la responsabilité de retards qui ne naissent qu'au procès aujourd'hui vidé.

Rappelons que, d'après la Cour, le taux d'admission des obligations est déterminé sur les bases suivantes, déjà indiquées par le tribunal de commerce, soit:

- 1° Prix d'émission.
- 2° Coupons échus avant la déclaration de faillite.
- 3° Intérêts courus de l'échéance du dernier coupon au jour de la déclaration de faillite.
- 4° Valeur actuelle de la prime de remboursement.

L'arrêt a pour résultat de donner un caractère définitif aux taux d'admission fixés par le syndic et que nous croyons utile de rappeler ci-après:

Numeros	Taux d'adm.	1 ^{re} répart.	Par oblig.
1 à 28578	316.44	60.0/0	189.86
28578 à 80647	272.12		163.27
80648 à 88575	252.70		151.62
88576 à 119575	255.13		153.07
119576 à 187575			

(La Situation.)

L'EPOQUE DU RETRAIT DES LOTS GAGNES.

M. Marteau, conservateur de la Loterie, communique aux journaux la note suivante:

« Le conservateur des lots de la Loterie nationale, directeur des opérations du tirage de cette Loterie, est dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses lettres, dépêches et visites qu'il reçoit, lui demandant la nature et la valeur des lots gagnés.

» Relativement à la valeur des lots, la commission de la Loterie a décidé qu'elle ne serait pas révélée. S'il a pu en être autrement pour les gros lots, c'est contre son gré, et d'ailleurs, en dehors de tous renseignements officiels.

» Relativement à la nature des lots, la liste officielle des numéros gagnants en donne chaque jour la nomenclature exacte.

» L'administration de la Loterie ne peut non plus s'occuper de l'expédition des lots gagnés. Il existe à Paris plusieurs agences qui se chargent de ce soin. Mais, par esprit d'équité, le conservateur des lots s'interdit d'en recommander spécialement aucune, toutes lui paraissant également honorables.

» Un avis ultérieur indiquera l'époque à laquelle les gagnants pourront retirer leurs lots; mais, en tout cas, ce ne saurait être avant le jeudi 13 février.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

« Un déplorable accident est arrivé samedi auprès de Chevilly.

» Un individu de Montoire (Loir-et-Cher), était occupé pour le service du chemin de fer à rétablir des fils télégraphiques brisés par les dernières intempéries. Par une fatale coïncidence, un train arrivait, la locomotive entraînait le câble télégraphique et le malheureux employé, roulé et embarrassé dans le fil de fer, passait sous les roues de la machine qui lui broyait les jambes. Il a succombé peu de temps après.

Bléré (Indre-et-Loire). — Dans la nuit de dimanche à lundi, le bourg de Bléré a été réveillé par les cris de: au voleur! à l'assassin! On se précipita vers l'habitation du sieur X... où l'on trouva toute la famille en proie à une effroyable peur.

Un chat était la cause de tout ce tapage. Cet animal s'était avisé de vouloir manger du miel dans un pot trop étroit. Après de nombreux efforts, il parvint à pouvoir se rassasier du bienheureux aliment; il put introduire la tête dans l'ouverture de la cruche, mais il lui fut impossible de la retirer. Alors le pauvre chat se livra à des mouvements désordonnés et, toujours coiffé de sa cruche, sauta par-dessus les meubles et fit, en un mot, un tel vacarme que toute la maison fut en émoi. On ne put délivrer l'imprudent animal qu'en cassant la cruche.

Ce qu'il y a de mieux, c'est que le chef de cette famille, après avoir pris son inexorable et s'être sauvé dans la rue, criait de toutes ses forces: A moi! mes amis, au secours! sauvez ma femme et mes enfants.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Faits divers.

On lit dans l'Union libérale, de Dinan:

« On signale une épidémie du group au Hinglé. L'école communale a été fermée pour empêcher la contagion. Neuf enfants ont succombé, chiffre énorme si l'on songe qu'il s'agit d'une très-petite commune qui ne fournit annuellement qu'un ou deux jeunes gens à la conscription.

Il existe à Brochon (Côte-d'Or) une famille qui présente un singulier cas de longévité.

Le nommé Denis Pansiot, ancien sergent-fourrier à l'armée du Rhin, sous Moreau, a eu sept enfants, dont le premier est né le 2 floréal an IV, et le dernier le 5 avril 1844. Tous habitent la commune de Brochon, sont bien portants et travaillent parfaitement.

Il s'est donc écoulé quatre-vingt-un ans sans qu'un décès se soit produit dans cette famille.

On écrit de Longny à l'Écho de l'Orne:

« M. Boudet, cultivateur à la ferme de Monholivet, commune de Longny, possède une brebis qui, après dix-huit heures de souffrances, vient de mettre bas un agneau phénoménal. Lemonstre a vécu deux heures; il a huit pattes, une seule tête et trois oreilles. La partie postérieure du corps jusqu'à la poitrine forme deux agneaux mâles par-

faitement conformés. Les quatre pattes de devant sont entrelacées; mais la troisième se trouve plantée sur le milieu de la tête.

Une folle. — L'autre matin, vers neuf heures, une femme paraissant âgée d'environ 50 ans se présentait chez M. Marait, négociant, rue du Temple, à Paris, où se trouvait en ce moment un grand nombre de personnes.

Un employé ayant demandé à cette visiteuse ce qu'elle désirait, celle-ci le regarda fixement quelques instants sans répondre; puis s'élançant dans ses bras elle se mit à l'embrasser, l'appelant son père.

Or, le jeune homme objet de cette tendresse filiale est tout au plus âgé de trente ans; en sorte que tous les assistants ne purent retenir leur hilarité.

Mais cette femme se fâcha tout rouge, en s'écriant qu'elle reconnaissait bien son père et que, puisqu'elle l'avait retrouvé, elle ne se séparerait plus de lui. En même temps elle adressait à l'employé des reproches de son absence, puis redoublait ses marques d'affection, accompagnées de propos incohérents qui ne laissaient aucun doute sur l'état de son esprit.

Cette malheureuse, devenue folle à la suite du tirage de la Loterie nationale du 26 janvier, pour ne pas avoir gagné le gros lot, a été transférée dans une maison de santé.

Un mariage inattendu. — Un mariage inattendu est celui de l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*, M. Emile-Marc de Saint-Hilaire, ancien page de Napoléon I^{er}, qui s'est fiancé, à l'âge de 88 ans, et qui a épousé, ce qui ne gâte rien, une dot considérable.

Cette union s'est accomplie dans des conditions assez originales pour être racontées ici.

Parmi les nombreux ouvrages publiés par l'auteur de l'*Almanach Impérial*, figure un petit volume intitulé coquettement: *L'Art de réussir en amour*.

Une lectrice a été tellement pénétrée du sujet, qu'elle s'est éprise de l'auteur.

On connaît le dénouement.

Tom-Pouce. — Le plus petit conscrit de France est certainement le jeune Chapeland, qui vient de tirer au sort dans le département de l'Ain.

Sa taille dépasse à peine un mètre. On le prendrait volontiers pour un enfant de sept à huit ans. Il est très-bien proportionné, du reste, et sans aucune infirmité.

Il a amené le numéro 408, l'un des plus élevés du canton.

On espère, paraît-il, qu'il grandira; chaque année, il sera soumis aux visites du conseil de révision.

Avis aux chercheurs de trésors. — Lorsque Toussaint Louverture, général en chef des nègres insurgés à Haiti, eut décidé de se rendre à l'armée française, il réunit une somme de 30 millions, la fit mettre en sacs, charger sur de petites charrettes et conduire en un endroit peu éloigné de Port-au-Prince. Dix soldats, qu'il surveilla lui-même, accompagnaient le convoi; ce furent ces hommes qui creusèrent la fosse et enterrent le trésor sous les ordres de Toussaint. Quand tout fut terminé, les soldats fusillèrent les deux hommes qui les conduisaient et partirent rejoindre leur bataillon.

Par ordre de Toussaint, des soldats, placés en embuscade sur la route, tuèrent ces malheureux avant qu'ils eussent pu rejoindre leur corps. Avec eux devait mourir le secret; Toussaint du moins le croyait. Ainsi il ne le divulgué pas avant de mourir; il n'avait pu utiliser cette somme.

Comment et par qui le secret a-t-il été découvert? C'est ce que nous ignorons. Mais on ne parle que du trésor à Port-au-Prince, de son existence, et bien des gens se disposent à aller faire des fouilles.

Depuis quelque temps, il se tient çà et là quelques réunions privées, où l'on surveille avec un soin jaloux les agissements de MM. les députés et même de MM. les sénateurs.

L'autre jour, un orateur s'y exprimait en ces termes:

— Enfin, nous n'avons plus à compter avec la monarchie.

Le public, qui ne comprend rien du tout, s'écrie furieusement:

— Non, pas de monarchie! A la porte l'orateur!

L'infortuné essaye de reprendre son discours par un autre bout:

— Nous sommes arrivés à l'ère nouvelle.

Le public comprend de moins en moins, et tempête:

— Non! pas d'air nouvelle! La Marseillaise, toujours!... (Figaro.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHEVANNES.

VENDREDI 7 février 1879,

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gabel, musique de Robert PLANQUETTE.

M. CHARNOD remplira le rôle du Marquis.

Le spectacle commencera par:

PARTIE POUR SAUMUR

Pièce en 1 acte, de MM. Delacour et Erny.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers Illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Les funérailles du vice-amiral Touchard, par X. D. — Inauguration du monument de Berryer, par Charles Murato. — Le tirage de la loterie nationale, par Simon de Vandières. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — La Sortie de l'École, par Ernest Herbaut. — La Robe de Noces, par Alexandre Dumas (fin). — La navigation indigène à Ceylan, par Simon de Vandières. — Le Turkestan oriental, par Ernest Herbaut. — Le Fou de Five-Forks, récit californien, par Bret-Harte, traduction Th. Bentzon. — Bulletin financier, par Plutus. — Un chemin de fer sur le Vésuve, par Charles Murato.

GRAVURES: Funérailles du vice-amiral Touchard, député de la Seine; arrivée du cortège à l'église Saint-Augustin. — Inauguration du monument de Berryer, dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, à Paris. — Le tirage de la loterie nationale, dans la salle des fêtes du palais du Trocadéro. — La Sortie de l'École, d'après le tableau de M. Vautier. — M. Duc, architecte, membre de l'Institut, décédé le 23 janvier. — Le Turkestan oriental (cinq gravures). — Ile de Ceylan: embarcations indigènes à Pointe-de-Galle. — Le chemin de fer du Vésuve. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 4 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (janvier 1879), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Le Mariage romain. — Souvenirs d'une octogénaire. — La Galerie de géographie, à la Bibliothèque nationale de Paris. — Thomas Edward, le cordonnier naturaliste. — Notes sur la prononciation française. — Le Piovano Arlotto. — Les Fleurs lumineuses. — La Population indigente de Paris. — Le Château d'Arques. — Nouvelle statistique des céréales en France. — La plus ancienne gravure connue représentant Jeanne d'Arc. — Réverie au bord de l'eau. — Le Maître de Papillon, anecdote. — Bartolomeo Borghesi, fondateur de l'épigraphie latine. — La Vie sincère (suite). — Pimples et Chalcoïdes. — Porte-Lumière allemand de la renaissance. — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (suite). — Épisodes de la Saint-Bar-

thélemy: Sigogne, gouverneur de Dieppe. — Bureaux de bienfaisance.

Gravures.

Un Mariage romain, sculpture par M. Guillaume, membre de l'Institut. — Bibliothèque nationale: Galerie de géographie. — Médaille de don Inigo d'Avales, par Pisano. — La Revanche du piovano Arlotto, peinture de Giovanni da Giovanni, aux Uffizi (Florence). — Bas-relief dans les ruines du château d'Arques, près de Dieppe. — Jeanne d'Arc, d'après une gravure de 1538. — Au bord de l'eau, composition et dessin de Giacomelli. — Bartolomeo Borghesi. — Le Pimple instigateur. — La Petite Chalcoïde. — Porte-Lumière allemand de la renaissance. — Un Bottier-Cordonnier du dix-septième siècle, d'après Abraham Bosse. — Une Clef-Stylet (collection de M. Saint-Albin).

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE EN FORMATION DES

MINES D'ARGENT

ET FONDERIES DE BINGHAM

CAPITAL: 17,000,000 DE FRANCS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX

34,000 Actions de 500 Francs

FORMANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{rs} DE BANNEVILLE, G. O. *, Ancien Ministre. — M. BUCHOT *, Administrateur de la Société d'assurances La Foncière. — M. DOMMARTIN *, ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine. — M. LEMOINE, Ingénieur, Administrateur du Crédit Mobilier. — M. le C^{te} DE MAUVENY *, ancien chargé d'Affaires de France. — M. OUTREY, C. *, Administrateur des mines du Laurium. — M. Ch. RUELL, Banquier. — M. le C^{te} DE VASSAL-MONFVIEL. — M. WELCHER, C. *, Ancien Ministre.

EXPOSÉ:

Le but de la Société est l'acquisition immédiate, déjà assurée par contrat, de la propriété des mines d'argent, fonderies, ateliers et dépendances de Old Telegraph (Utah), l'une des plus riches de l'Amérique actuellement en pleine exploitation et dont les bénéfices nets sont de 346,500 francs par mois. Les développements et améliorations actuels doivent, dès cette année, doubler les bénéfices.

VERSEMENTS:

En souscrivant..... 250 fr. } 500 fr.
Le 22 février..... 250 fr. }

La cote officielle sera demandée aussitôt après la constitution de la Société.

SOUSCRIPTION OUVERTE

JEUDI 6 ET VENDREDI 7 FÉVRIER
A PARIS, à la Société anonyme de CRÉDIT MOBILIER, 15, place Vendôme;
EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, ses correspondants.
On peut, dès à présent, souscrire par correspondance.
On peut se procurer au CRÉDIT MOBILIER tous les rapports, prospectus et statuts.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles. Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur. Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatulences, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalésière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
Cure N° 79,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.
Vervait, le 28 mars 1866.
Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalésière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalésière m'a rendu la santé.
A. BRUNELLIERE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; Besson, successeur de Texier; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BERTHAULT-DÉLAGRÉE, — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COBINE, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMBY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 — 45 — soir.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	10 — 10 — soir.	7 — 45 — —
3 — 20 — —	10 — 10 — —	11 — 50 — —	
7 — 45 — —	11 — 50 — —		

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	10 h. — m. matin.	10 h. — m. matin.	4 — 45 — soir.
12 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	9 — 10 — —	6 — 55 — —
1 — 45 — —	9 — 10 — —	11 — 20 — —	
6 — 55 — —	11 — 20 — —		

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 45 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 30. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	77 35	00	00	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	695		
3 % amortissable	79 95		00	Crédit Foncier, act. 500 f., 250 p.	770			Crédit Mobilier esp.	740	5	
4 1/2 %	109		50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675			Société autrichienne	422 50		
5 %	112 95		00	Crédit Mobilier	488 75		1 25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	503			Crédit foncier d'Autriche	567 1/2		1 25	Orléans	363 75		
Dep. de la Seine, emprunt 1857	241 50		3 50	Charentes, 500 fr. t. p.	677 50		5	Paris-Lyon-Méditerranée	360 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520			Est	677 50		5	Est	360		
— 1865, 4 %	538			Paris-Lyon-Méditerranée	1090			Nord	368 75		
— 1869, 3 %	414			Midi	830		5	Ouest	360		
— 1871, 3 %	401 75		25	Nord	437 75			Midi	360		
— 1875, 4 %	517		4	Orléans	1185		2 50	Charentes	360		
— 1876, 4 %	517 75		25	Ouest	770		5	C ^o Canaux agricoles	360		
Banque de France	3050			Compagnie parisienne du Gaz	1280		2 50	Canal de Suez	563		
Comptoir d'escompte	770			C. gén. Transatlantique	485		2 50				
Crédit agricole, 200 f. p.	452 50										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
8 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
1 — 56 — —	omnibus-mixte
1 — 25 — —	soir,
4 — 15 — —	express-mixte
7 — 10 — —	omnibus
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 38 minutes du matin	direct-mixte
8 — 21 — —	omnibus
9 — 40 — —	express
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte
4 — 44 — —	omnibus-mixte
10 — 28 — —	express-poste

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e AUBERTIN, notaire à Châlons-sur-Marne.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le mardi 25 février 1879, à une heure de l'après-midi,
Au Petit-Fagnières, près Châlons-sur-Marne, en l'établissement des Caves Jacques-son,
Par le ministère de M^e AUBERTIN, notaire à Châlons-sur-Marne.

I. — Le vaste établissement des Caves Jacques-son, dit GRANDES-CAVES DE LA CHAMPAGNE, pour la production, la conservation et la vente des vins de Champagne, situé au Petit-Fagnières, près Châlons-sur-Marne, à un kilomètre des gares de l'Est et d'Orléans à Châlons.
L'ensemble de la propriété, d'une contenance totale de 4 hectares 27 ares 60 centiares environ, dont 1 hectare 11 ares 48 centiares au-dessus des caves, sont plantés en vignes, et le surplus, ou 3 hectares 16 ares 12 centiares, sont en bâtiments, cours, passages, etc...; le tout relié à la gare de l'Est par une ligne ferrée se développant sur une longueur de 600 mètres environ.
Les bâtiments consistent en maison pour le concierge, ferblanterie, rincerie avec manège à cheval, magasins immenses, réfectoire des ouvriers, greniers, celliers, bas-celliers, bureaux, logements de contre-maîtres, maison d'habitation pour le directeur, distillerie, calorifère, caves, tonnelleries, vaste réservoir alimenté par une machine à vapeur, tours en pierre, faisanderie.
Ladite propriété comprend en outre :

- 1° 18,000 mètres environ de caves et celliers;
 - 2° 150 berrceaux de cave d'une longueur développée de 4,200 mètres et d'une superficie de 17,200 mètres carrés;
 - 3° 80 réflecteurs et soupiraux;
 - 4° 1,500 mètres environ de lignes ferrées dans l'intérieur des caves avec plaques tournantes.
- (Pour plus de détails, voir les affiches apposées, sur lesquelles se trouve le plan de l'établissement.)
- II. — Une autre propriété, dite LE CANAL DES GRANDES-CAVES, située en face de l'établissement sus-désigné.
- III. — La marque Jacques-son et fils, les marques : Château-Sillery et Clos-Bouzy, ainsi que la clientèle et l'achalandage attachés audit établissement des Grandes-Caves de la Champagne, tant en France qu'à l'étranger.
- IV. — Le matériel et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit établissement.
(La marque et le matériel seront vendus séparément d'avec l'établissement des Grandes-Caves.)

Mise à prix de l'établissement des Grandes-Caves... 180,000 fr.
(Voir, pour plus de détails, les affiches apposées où se trouve la place des Grandes-Caves de la Champagne.)
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e AUBERTIN, notaire à Châlons-sur-Marne, dépositaire du cahier des charges;
Et à M^e VARLET, avoué, demeurant à Châlons-sur-Marne, liquidateur de la Société des Grandes-Caves.

NOTA. — Dans le mois qui suivra la vente de l'établissement des Grandes-Caves de la Champagne, il sera procédé à l'adjudication de la grande brasserie dite Brasserie Franco-Vienoise, dont les bâtiments construits à neuf sont contigus à l'établissement des Grandes-Caves de la Champagne.

Etudes de M^e GOULPEAU, notaire, et TIREAU et EPOUD, avoués, aux Sables-d'Olonne.

VENTE
Au-dessous des premières mises à prix,
En l'étude dudit M^e GOULPEAU,
Le 3 mars 1879, à midi.
1° D'UN GRAND HOTEL, aux Sables-d'Olonne, situé sur le Remblai, en face la plage, au centre des baignades de mer, connu sous le nom de GRAND HOTEL DE LA PLAGE;
2° D'UN AUTRE HOTEL, situé à côté du précédent, connu sous le nom de SPLENDIDE HOTEL.
S'adresser à M^e GOULPEAU, notaire, et à M^{es} TIREAU et EPOUD, avoués. (48)

Etude de M^e MOREAU, huissier à Angers.

VENTE
Aux enchères publiques,
D'UNE
BARQUE DE MAINE
(COUVERTE)
Jaugeant de 140 à 150 tonnes, âgée de six ans, avec son bachot, appartenant à M. Gendreau-Fortin, marinier à Grez-Nouvillé, munie de tous ses agrès, prélands, mâture, cordes, treuils devant et derrière, cheminée toute grée avec batterie de cuisine.
La vente aura lieu le **dimanche 9 février prochain, à midi**, à Angers, quai des Luisettes, par le ministère de M^e BERNARD, commissaire-priseur.
On paiera comptant, 5/0 en sus.
Pour tous autres renseignements, s'adresser audit M^e MOREAU, huissier à Angers.

NOTA. — Les créanciers de M. Gendreau-Fortin sont priés de remettre leurs comptes à M. Moreau, huissier à Angers. (35)

Etude de M^e CUZOL, notaire au Mans, rue de l'Étoile, 28.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA MAGNIFIQUE TERRE
DE
LA BURONNIÈRE
Située communes de Juvardail et de Châteauneuf-sur-Sarthe, arrondissement de Segré (Maine-et-Loire),
Composée de château, réserves et six belles fermes, d'une contenance totale de 207 hectares 80 ares, dont 56 hectares en prairies (la majeure partie sur les bords de la Sarthe), 12 hectares en vignes, et le surplus en terres labourables d'excellente qualité.
Station de chemin de fer, ligne de l'Ouest, à 6 kilomètres.
Placement très-avantageux.
Revenu net assuré : 3 0/0 au moins.
S'adresser, pour tous renseignements et à traiter :
A M^e CUZOL, notaire au Mans, rue de l'Étoile, n° 28, dépositaire des plans, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (22)

Etude de M^e LIBAUD, avoué à Chinon.

A VENDRE
Le dimanche 23 février 1879, à midi,
En l'étude et par le ministère de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire),

UNE USINE
Servant à la fabrication de la chandelle et de la bougie, et à la fonte des suifs en branches, située ville de Bourgueil, dépendant de la faillite du sieur Honoré Brault, ancien fabricant à Bourgueil.
Machine à vapeur de la force à quatre chevaux; six machines à bougies, dites Américaines, cuve à fondre le suif.
Mise à prix, trois mille francs, ci... 3,000 fr.
L'adjudicataire pourra, dans le délai de quarante-huit heures après l'adjudication, de préférence à tous autres, prendre, à dire d'expert, le matériel et les marchandises existant encore en magasin.
S'adresser à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil; LIBAUD, avoué à Chinon, et à M^e PLOQUIN, huissier à Chinon, syndic de la faillite. (58)

A VENDRE
UN BON CHEVAL d'attelage et de selle, âgé de dix ans, grand trotteur.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour le 1^{er} novembre 1879,
LA FERME
(EN CONSTRUCTION)
Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**
Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).
S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIBEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

VINGT-CINQ MILLE
Chevelus d'un an et deux ans,
En **BON GROSLOT** de Cinq-Mars,
A VENDRE
S'adresser à M. MESNET, à Cinq-Mars. (15)

UN HOMME, libéré de service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
APPARTEMENT
Rue Haute-Saint-Pierre
Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée.
S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (23)

ON DEMANDE UN MÉNAGE, femme comme cuisinière, le mari pour jardinier et le service; des chevaux.
S'adresser au bureau du journal.

AVANCES
et ouvertures de crédit de banque
aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.
Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (673)

Maison J.-P. LAROZE & C^o, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINTE-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze
DÉGORGES D'ORANGES AMÈRES
Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac.

Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze
AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC
Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.
ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — Poudre, la Boîte, 2 fr. le flacon, 4 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.